

Chapitre 6

Investir dans l'action climatique pour le développement durable en Afrique du Nord

Ce chapitre s'intéresse à la mobilisation d'investissements durables dans les six pays d'Afrique du Nord : Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie. Il analyse les flux financiers reçus par la région, en particulier leur allocation à des activités durables et favorisant l'intégration régionale. Puis, il propose une analyse du potentiel des marchés de la finance durable pour attirer les investissements en faveur de l'action climatique dans la région. Il dresse un état des lieux de la vulnérabilité des économies nord-africaines face au changement climatique et identifie les besoins de financement nécessaires pour un développement durable. Enfin, ce chapitre propose des politiques publiques permettant le développement et l'intégration des marchés de la finance durable en Afrique du Nord.

FIN

Le changement climatique a d'importantes répercussions socio-économiques sur les pays d'Afrique du Nord, réduisant de 5 % à 15 % la croissance du PIB par habitant chaque année. La région est notamment plus exposée aux risques liés aux hausses de températures, entraînant sécheresses, stress hydrique et incendies, par rapport au reste du continent. Elle dispose toutefois d'atouts pour encourager la transition énergétique tels que sa capacité potentielle de production d'électricité solaire et éolienne, qui représente environ 3 fois la capacité totale de l'Europe en 2021.

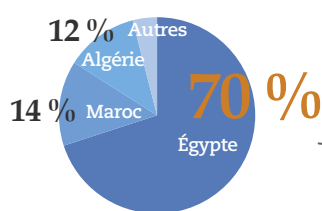
Cependant, les pays d'Afrique du Nord peinent à attirer les financements climatiques. Sur la période 2019-20, ils ont perçu une moyenne de 5.8 milliards USD par an, soit un montant largement inférieur aux plus de 39 milliards USD annuels nécessaires d'ici à 2030 pour faire face au changement climatique. Le développement de mécanismes financiers innovants tels que les obligations vertes ont néanmoins permis à l'Égypte et au Maroc de mobiliser 1.1 milliard USD entre 2016 et 2021. La faible coordination institutionnelle et le manque de cadres réglementaires adaptés à la finance durable freinent néanmoins l'essor de ce type d'instruments dans la région.

Trois leviers peuvent être actionnés par les décideurs politiques pour mobiliser les investissements en faveur de l'action climatique : 1) améliorer l'identification des besoins de financements et leur allocation en fonction des priorités nationales ; 2) mettre en place des cadres réglementaires inclusifs et favorables à la finance durable ; et 3) soutenir le développement du marché de la finance durable par la coopération régionale.

Afrique du Nord

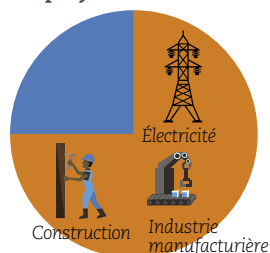
Des investissements inégalement répartis

Répartition des IDE en faveur de nouveaux projets

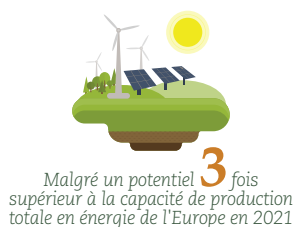


(en 2017-22)

75 % des IDE dans de nouveaux projets ont ciblé :



Seuls $\frac{1}{4}$ des IDE dans l'énergie va aux énergies renouvelables



Financement de l'action climatique : le compte n'y est pas

38.9 milliards USD

le montant annuel nécessaire pour la mise en œuvre sur 2020-30 des contributions nationales déterminées (CDNs) dans le cadre de l'Accord de Paris par les pays d'Afrique du Nord



5.8 milliards USD

le montant annuel reçu par les pays d'Afrique du Nord en moyenne sur la période 2019-20

L'émission d'obligations vertes en **Égypte** et au **Maroc** entre 2016-21 a permis de mobiliser



1.1 milliard USD

25 % du montant cumulé mobilisé par tout le continent

Le financement mixte (*blended finance*) en faveur de l'action climatique en Afrique du Nord



Prochaines étapes



Améliorer l'évaluation des besoins de financement sur la base des priorités nationales et multisectorielles



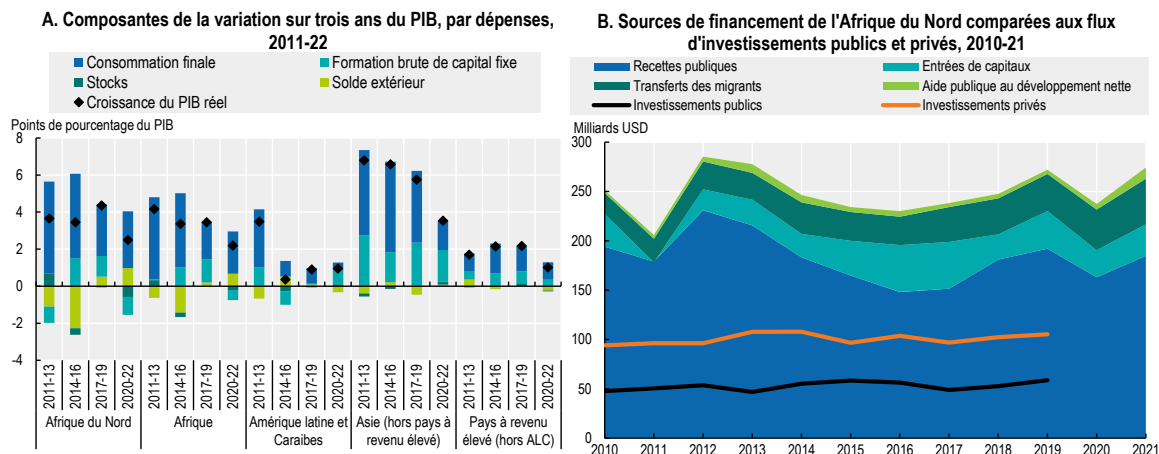
Mettre en place des cadres réglementaires favorables à la finance durable



Soutenir le développement des marchés de la finance durable

Profil régional de l'Afrique du Nord

Graphique 6.1. Composantes de la croissance économique et sources de financement en Afrique du Nord

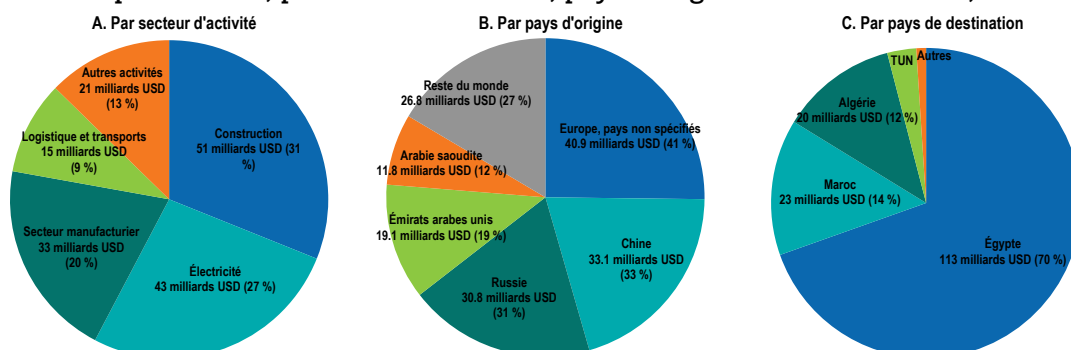


Note : Les composantes de la croissance du produit intérieur brut (PIB) sont calculées sur une base annuelle en utilisant la croissance annuelle réelle du PIB pour estimer l'augmentation en dollars US réels. Les chiffres agrégés sont calculés en prenant la moyenne des chiffres nationaux pondérés par le PIB en dollars PPA (parité de pouvoir d'achat). Les composantes de la croissance triennale du PIB ont été calculées en faisant la différence entre la moyenne géométrique de la croissance annuelle du PIB réel sur la période considérée et la croissance du PIB réel lorsque chacune des composantes est mise à zéro pour chaque année. Le solde extérieur correspond à la différence entre importations et exportations. Les importations contribuent négativement au PIB. La catégorie « Pays à revenu élevé » désigne les pays dits « à revenu élevé » dans la classification de la Banque mondiale des pays par groupes de revenu, hors Amérique latine et Caraïbes. Les recettes publiques comprennent toutes les recettes publiques fiscales et non fiscales, moins le service de la dette et les subventions perçues. Les entrées de capitaux comprennent les investissements directs étrangers (IDE), les investissements de portefeuille et autres entrées d'investissements enregistrés par le Fonds monétaire international dans le cadre de son système de comptabilité des actifs/passifs. Une certaine prudence est de mise lors de l'interprétation des chiffres relatifs aux entrées de capitaux, car certains chiffres pour 2021 et les entrées de portefeuille sont manquants.

Source : Calculs des auteurs d'après FMI (2022a), *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2022 (base de données), www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2022/October ; OCDE (2022a), *Comité d'aide au développement de l'OCDE* (base de données), <https://stats-1.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=TABLE2A> ; Banque mondiale (2022a), *Indicateurs du développement mondial* (base de données), <https://data.worldbank.org/products/wdi> ; FMI (2022b), *Balance of Payments and International Investment Position Statistics (BOP/IIP)* (base de données), <https://data.imf.org/?sk=7A51304B-6426-40C0-83DD-CA473CA1FD52> ; FMI (2022c), *Investment and Capital Stock Dataset (ICSD)* (base de données), <https://data.imf.org/?sk=1CE8A55F-CFA7-4BC0-BCE2-256EE65AC0E4> ; et Banque mondiale-KNOMAD (2022), *Remittances* (base de données), www.knomad.org/data/remittances.

StatLink <https://stat.link/mttpaq2>

Graphique 6.2. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en Afrique du Nord, par secteur d'activité, pays d'origine et de destination, 2017-22



Note : La base de données *fDi Markets* est utilisée uniquement à des fins d'analyse comparative. Elle ne permet pas de déduire les montants d'investissement réels, car ces données se basent sur les annonces initiales de projets d'investissement, dont une partie ne se concrétise pas. TUN = Tunisie.

Source : Calculs des auteurs basés sur *fDi Intelligence* (2022), *fDi Markets* (base de données), www.fdiintelligence.com/fdi-markets.

StatLink <https://stat.link/wnmfrx>

Les investissements durables restent inégalement répartis en Afrique du Nord

Les financements pour le développement de l'Afrique du Nord ont souffert des crises récentes

La contribution des investissements à la croissance du produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique du Nord a diminué malgré une demande régionale dynamique. La pandémie de COVID-19 a affecté la contribution des investissements publics et privés (formation brute de capital fixe ou FBCF) à la croissance du PIB en Afrique du Nord, qui est passée d'une contribution positive de 1.1 point de pourcentage par an sur la période 2017-19 à une contribution négative de -1 point de pourcentage en 2020-22 (Graphique 6.1). La consommation privée a toutefois continué à contribuer positivement à la croissance, passant de 2.8 points de pourcentage en 2017-19, à 3.1 points de pourcentage en 2020-22. Cette consommation résiliente illustre l'important potentiel de la demande régionale pour les entreprises locales.

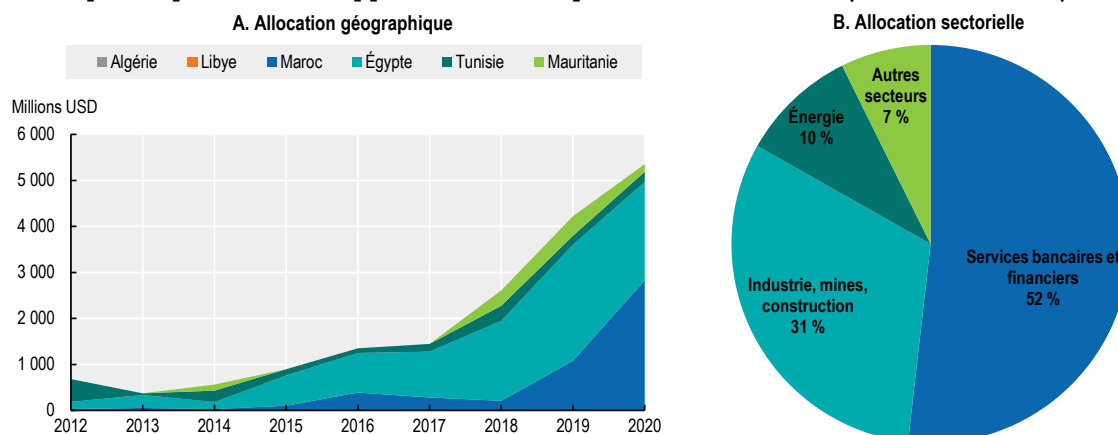
Les recettes intérieures se sont contractées en raison de la pandémie de COVID-19, dans un contexte de hausse des niveaux d'endettement. De 2016 à 2019, les gouvernements ont mobilisé des recettes supplémentaires grâce à la reprise des prix du pétrole après la chute de 2015 et à de vastes réformes fiscales. Toutefois, les recettes publiques se sont contractées en 2020 en raison des mesures mises en place pour réduire l'impact économique, sanitaire et social de la pandémie. Les niveaux d'endettement ont augmenté dans la plupart des pays, ce qui a conduit la Mauritanie, par exemple, à participer à l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) du G20 de juin à décembre 2020, et à la restructuration bilatérale de sa dette. Plusieurs agences de notation ont progressivement baissé la note souveraine de la Tunisie de 2020 à 2023 tandis que Moody's a récemment abaissé la note de l'Égypte en 2023 (BAfD, 2022a ; Moody's, 2023a, 2023b). Bien que la hausse des cours des matières premières bénéficie aux pays exportateurs de la région, la hausse de l'inflation mondiale et la crise des taux d'intérêt pourraient peser davantage sur le poids de la dette dans la région.

Les entrées financières extérieures ont diminué en 2020, à l'exception des envois de fonds (Graphique 6.1). Les envois de fonds continuent de représenter la plus grande source de flux financiers externes dans la région, dépassant 5 % du PIB au Maroc, en Égypte et en Tunisie en 2020. En revanche, les autres flux financiers demeurent limités et fluctuants. Les flux d'investissements directs étrangers (IDE) en faveur de nouveaux projets ont baissé depuis 2018, ne représentant que 1.3 % du PIB de l'Afrique du Nord en 2020-21 contre plus de 2 % auparavant. D'autre part, les investissements de portefeuille sont restés volatiles, évoluant de 7 % du PIB de la région en 2017 à seulement 1 % en 2020-21, en partie en raison de l'instabilité politique de certains pays, des risques macroéconomiques mondiaux, ainsi que des perturbations de l'offre et des contractions de la demande au niveau mondial.

L'allocation des investissements reste inégale dans les secteurs durables

La répartition géographique des financements privés étrangers est déséquilibrée dans la région. L'Afrique du Nord est le deuxième plus grand bénéficiaire d'IDE en faveur de nouveaux projets du continent africain, derrière l'Afrique australe. Entre 2017 et 2022, l'Égypte a reçu plus de 70 % des flux d'IDE de la région, suivie du Maroc (14 %) et de l'Algérie (12 %) (Graphique 6.2). L'affectation des financements privés mobilisés par les interventions des banques de développement et des institutions financières de développement reflète l'allocation des IDE à travers la région, ciblant majoritairement l'Égypte et le Maroc. Ces financements mixtes ont presque été multipliés par dix sur la période 2012-20 (Graphique 6.3, Panel A). Environ la moitié des financements mixtes a été allouée aux services bancaires et financiers, un secteur prometteur pour la région. Le reste a majoritairement bénéficié à l'industrie et à la production d'énergie renouvelable (Graphique 6.3, Panel B).

Graphique 6.3. Financements privés mobilisés par des interventions de financement public pour le développement en Afrique du Nord, 2012-20 (en millions USD)



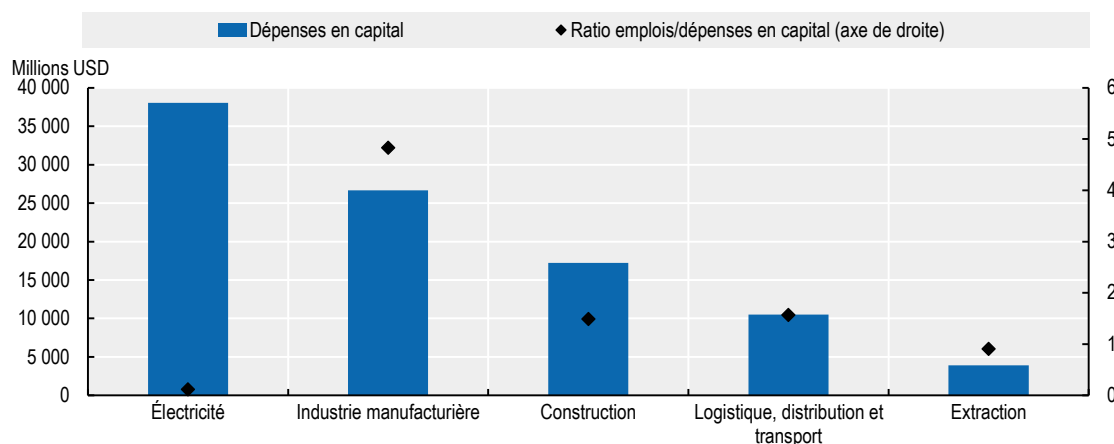
Note : « Autres secteurs » comprend (par ordre de grandeur) : multisectoriel/transversal ; autres infrastructures et services sociaux ; éducation ; agriculture, sylviculture et pêche ; santé ; approvisionnement en eau et assainissement ; politiques et réglementations commerciales ; allocation non spécifiée ; tourisme ; services aux entreprises et autres services ; gouvernement et société civile et politiques/programmes en matière de population et de santé reproductive.

Source : OCDE (2022b), « Mobilisation », OECD.stat (base de données), https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=DV_DCD_MOBILISATION.

StatLink <https://stat.link/7dpxf3>

Les investissements étrangers vers l'Afrique du Nord donnent des résultats mitigés en matière de création d'emplois. Environ trois quarts (78 %) des IDE en faveur de nouveaux projets reçus entre 2017-22 ont ciblé les secteurs de la construction, de l'électricité et de l'industrie manufacturière (Graphique 6.2). L'industrie manufacturière offre le ratio emplois/dépenses en capital le plus élevé, avec plus de quatre emplois créés par million de dollars investi, contrastant avec les autres secteurs (Graphique 6.4). Des investissements plus importants dans les énergies renouvelables, notamment dans le cadre de la sortie des combustibles fossiles, pourraient également créer plus d'emplois (chapitre 1 ; CUA/OCDE, 2022). En effet, un scénario de réchauffement climatique limité à 1.5°C pourrait générer 3 % d'emplois supplémentaires d'ici 2030 en Afrique du Nord, et ce, malgré les pertes d'emplois dans le secteur des combustibles fossiles, et 1.4 % d'emplois supplémentaires d'ici 2050 par rapport à un scénario de maintien du statu quo (IRENA/BAfD, 2022).

Graphique 6.4. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en Afrique du Nord, dépenses en capital et création d'emplois, par secteur d'activité, 2017-21



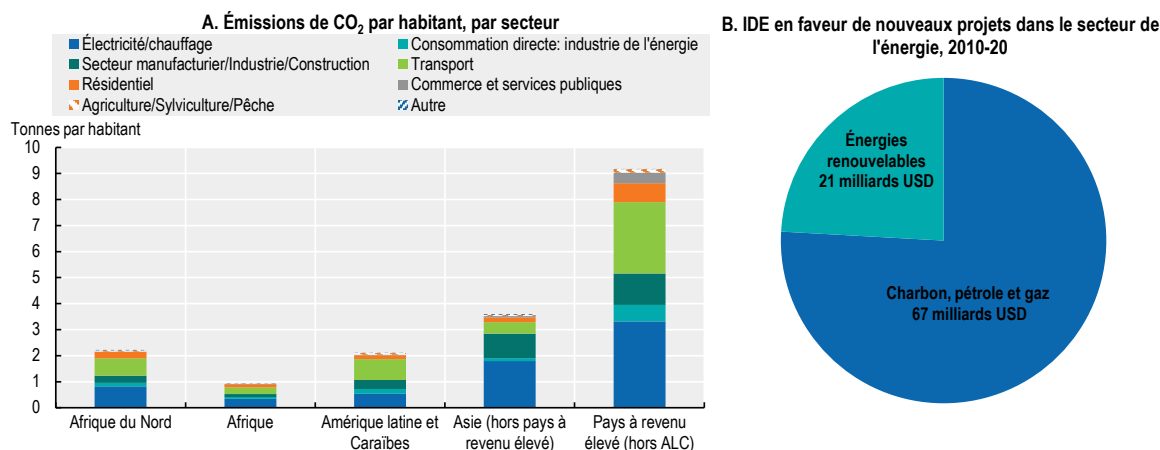
Note : Le graphique présente les principales activités commerciales par dépenses en capital sur la période 2017-21.

Source : Calculs des auteurs basés sur fDi Intelligence (2022), fDi Markets (base de données), www.fdiintelligence.com/fdi-markets.

StatLink <https://stat.link/3zr7nw>

Jusqu'à présent, les investissements étrangers visent principalement des secteurs ayant des impacts négatifs sur l'environnement. Actuellement, l'Afrique du Nord ne représente que 1.5 % des émissions mondiales de dioxyde de carbone (CO₂), avec des niveaux d'émissions par habitant similaires à ceux de l'Afrique australe et de la région Amérique latine et Caraïbes (ALC). Plus de la moitié des émissions totales proviennent de la production d'électricité et du transport, deux secteurs qui attirent d'importants financements privés. Par exemple, plus de la moitié des 14 milliards USD alloués par l'intermédiaire des agences de crédit à l'exportation de l'OCDE sur la période 2012-21 sont allés au secteur de l'énergie, suivi par l'industrie (27 %), puis les transports et le stockage (19 %). Compte tenu des importantes dotations en ressources de l'Algérie, de la Libye et de la Mauritanie, environ trois quarts des IDE dans le secteur de l'énergie ont ciblé des projets autour du charbon, du pétrole et du gaz au cours de la dernière décennie (Graphique 6.5). Toutefois, la plupart des pays de la région ont placé les énergies renouvelables parmi leurs secteurs prioritaires d'investissement et mettent en œuvre des politiques visant à attirer les investissements vers la production d'énergie durable (OCDE, 2021a).

Graphique 6.5. Émissions de CO₂ et investissements dans le secteur de l'énergie en Afrique du Nord



Source : AIE (2022), Data and Statistics (base de données), www.iea.org/data-and-statistics/data-tools/greenhouse-gas-emissions-from-energy-data-explorer ; fDi Intelligence (2022), fDi Markets (base de données), www.fdiintelligence.com/fdi-markets.

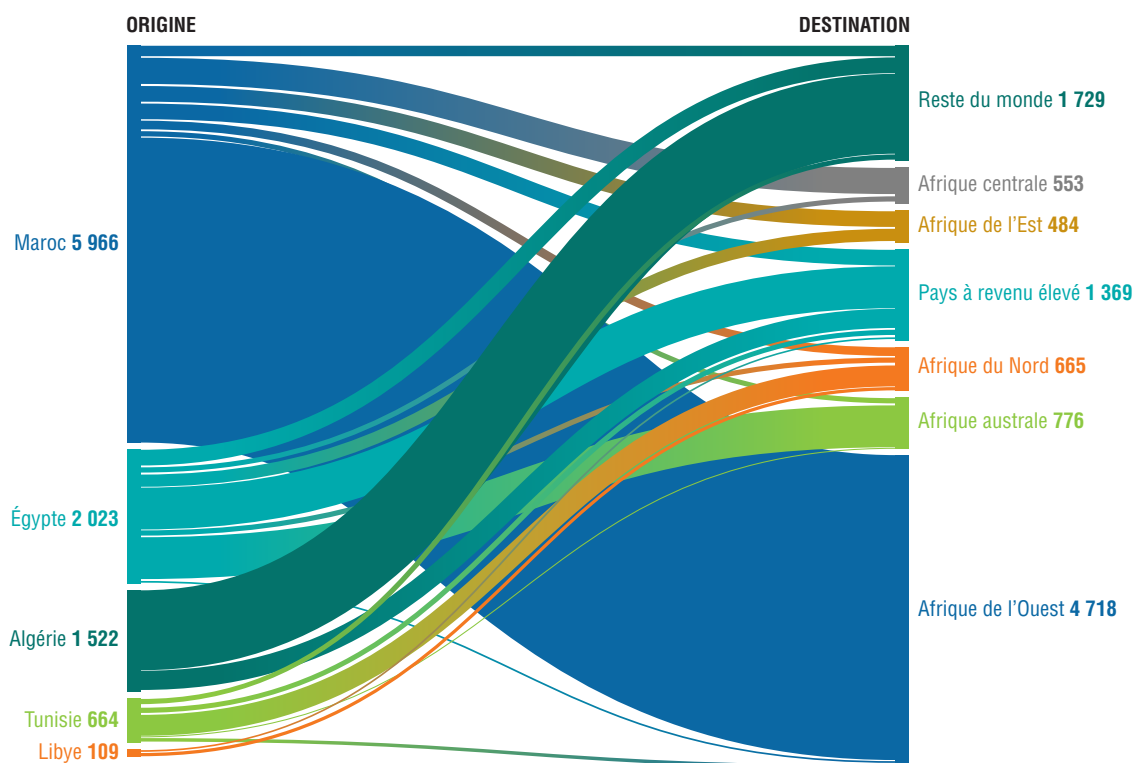
StatLink  <https://stat.link/zxde0i>

L'aide publique au développement (APD) et la philanthropie visent des secteurs plus durables, mais représentent des sources de financement limitées. En 2020, l'APD destinée à l'Afrique du Nord constituait moins de 1 % du PIB de la région, laquelle est constituée presque uniquement de pays à revenus intermédiaires (qui perçoivent proportionnellement moins d'aide que les économies moins avancées). Cependant, cette même année, le Maroc et l'Égypte ont reçu les montants d'APD les plus élevés, qui ne représentent toutefois que 0.4 % et 1.6 % de leurs PIB respectifs. En revanche, l'APD représentait 7 % du PIB de la Mauritanie en 2020, le seul pays à faible revenu d'Afrique du Nord. Sur la période 2011-20, la majorité de l'APD a ciblé des services socio-économiques tels que l'éducation (18 %), la santé (15 %) et l'énergie (13 %) (OCDE, 2022a). Les flux philanthropiques restent limités, atteignant environ 150 millions USD, principalement orientés vers le gouvernement et la société civile, comme les organisations non gouvernementales (ONG) locales, suivis par la protection de l'environnement (OCDE, 2021b).

L'Afrique du Nord dispose d'un important potentiel pour stimuler les investissements intra-africains

Les IDE sortants de l'Afrique du Nord mettent en évidence le potentiel d'une intensification de l'intégration continentale. Les investissements entrants en faveur de nouveaux projets proviennent, pour l'essentiel et par ordre de grandeur, d'Europe, de la République populaire de Chine (ci-après « Chine »), de Russie et du Moyen-Orient, tandis que les IDE intra-africains ne représentent que 1.3 % du total sur la période 2017-22 (Graphique 6.2). En revanche, une majorité des flux liés à de nouveaux projets d'investissements sortants d'Afrique du Nord ont ciblé d'autres pays africains sur la même période (Graphique 6.6). Le Maroc représentait plus de 50 % des investissements sortants et avait la plus grande portée continentale (supérieure à l'Afrique du Sud), ciblant principalement des pays d'Afrique de l'Ouest mais aussi d'Afrique centrale et de l'Est. L'Égypte, deuxième investisseur, ciblait principalement les pays à haut revenu et l'Afrique australe, tandis que la Tunisie investissait surtout dans la région. Les flux d'investissement algériens ciblaient des destinations non africaines, au Moyen-Orient et dans d'autres pays à revenu élevé.

Graphique 6.6. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en provenance d'Afrique du Nord, par région de destination, 2017-21, en millions USD



Note : « Reste du monde » inclut les pays d'Asie en développement (370 millions USD), d'Amérique latine et Caraïbes (131 millions USD) et d'autres régions non spécifiées dans le graphique (1 228 millions USD).

Source : Calculs des auteurs basés sur fDi Intelligence (2022), fDi Markets (base de données), www.fdiintelligence.com/fdi-markets.

StatLink  <https://stat.link/yn9uzh>

Les principales entreprises régionales pourraient étendre leurs activités dans les secteurs de la fabrication et des services financiers en Afrique. Parmi les 147 entreprises privées nord-africaines cotées en bourse et ayant des filiales en Afrique qui figurent dans la base de données Orbis, 89 sont basées en Égypte, 35 en Tunisie, 22 au Maroc et une en

Algérie (Bureau van Dijk, 2022). Plus de la moitié de ces entreprises opèrent dans les secteurs de l'industrie manufacturière (28 %) et des services financiers (26 %), suivis par l'immobilier, les technologies de l'information et de la communication, et le commerce de détail, secteurs représentant un fort potentiel pour le développement des chaînes de valeur régionales. L'Afrique du Nord compte également de nombreuses entreprises d'État. Si la plupart d'entre elles souffrent d'un endettement élevé (FMI, 2021), certaines offrent des sources supplémentaires d'investissements durables dans la région et le continent. Le groupe marocain OCP, par exemple, s'associe aux gouvernements d'Afrique de l'Ouest pour fournir des programmes de renforcement des capacités aux agriculteurs locaux et renforcer la résilience des écosystèmes agricoles (OCP, n.d.).

Le déficit de financements en Afrique du Nord ne permet pas de répondre à l'urgence de la crise climatique

La plupart des pays d'Afrique du Nord ont présenté leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) en faveur de l'action climatique

Les pays d'Afrique du Nord sont relativement mieux préparés au changement climatique que le reste du continent, mais demeurent vulnérables. Ces pays peuvent être répartis en trois groupes, selon leur indice de résilience au changement climatique – notamment en fonction de l'intensité des variations de température – et de leur niveau de préparation à ses effets négatifs. Le premier groupe, composé de la Mauritanie, est le plus vulnérable et le moins préparé pour faire face aux conséquences du changement climatique au niveau de la région. Le deuxième groupe, moins vulnérable, est composé de la Libye, de l'Égypte et de l'Algérie. Le dernier groupe, le mieux préparé à faire face au changement climatique, est composé du Maroc et de la Tunisie (Université de Notre Dame, 2020). La majorité des pays d'Afrique du Nord sont classés dans la catégorie « vulnérabilité faible, préparation forte ». La région reste toutefois très vulnérable aux conséquences du changement climatique en raison de sa forte exposition aux hausses de températures, qui entraînent sécheresses, stress hydrique et incendies (BAfD, 2022a ; Cos et al., 2022). Les indicateurs de vulnérabilité physique au changement climatique (PVCCI) mesurant l'exposition des pays aux chocs climatiques confirment cette tendance (Tableau 6.1).

Tableau 6.1. Classification des pays d'Afrique du Nord selon les indicateurs de vulnérabilité physique au changement climatique (PVCCI), 1950-2016

	Indice PVCCI	Risques relatifs aux chocs progressifs liés au changement climatique		Risques relatifs à l'intensification de chocs récurrents liés au changement climatique		
		Inondations	Aridité	Précipitations	Températures	Tempêtes
Algérie	61.2	0.6	82.5	84.9	68.6	0.1
Égypte	61.7	5.0	81.9	85.4	71.0	0.0
Libye	62.6	1.1	83.0	85.4	73.7	0.0
Maroc	58.7	0.9	82.9	81.1	61.2	4.8
Mauritanie	64.7	1.0	83.1	84.5	83.1	0.0
Tunisie	61.1	3.6	86.5	81.9	66.8	0
Afrique du Nord (moyenne)	61.7	2.0	83.3	83.9	70.7	0.8
Reste de l'Afrique (moyenne)	54.7	2.4	55.4	70.5	78.3	7.5

Note : Le PVCCI est un indicateur composite qui mesure à la fois l'exposition de 191 pays aux chocs climatiques et la taille des chocs. Il est composé de cinq dimensions, qui font référence aux risques d'inondation, d'aridité, de chocs thermiques, de chocs pluviométriques et de cyclones. Pour chacun de ces risques, on mesure le degré d'exposition à ces chocs et leur ampleur probable. Les composantes du PVCCI ont ensuite été normalisées sur une échelle de 0 à 100 à l'aide d'une formule standard minimum-maximum. Le Maroc a l'indice le plus faible de la région (58.7), il est donc le pays le moins vulnérable d'Afrique du Nord. La Mauritanie a les scores les plus élevés de la région, c'est donc le pays le plus vulnérable d'Afrique du Nord (classé par ailleurs dixième en termes de vulnérabilité physique au changement climatique au niveau mondial).

Source : Cornier et al. (2018), *Indicateur de vulnérabilité physique au changement climatique* (base de données), <https://ferdi-indicators.shinyapps.io/PVCCI/>.

Le changement climatique aura de fortes répercussions socio-économiques en Afrique du Nord. La perte annuelle de croissance du PIB par habitant due au changement climatique est évaluée entre 5 % et 15 % sur la période 1986-2015 (BAfD, 2022a). Le changement climatique affecte les secteurs productifs. Ainsi, en Égypte, où le secteur agroalimentaire représente environ 20 % des exportations et un tiers des emplois, la production pourrait reculer de 5.7 % d'ici 2050 – soit une chute supérieure aux 4.4 % prévus pour le reste du monde. Les populations égyptiennes les plus pauvres risquent d'être les plus touchées, les effets du changement climatique sur l'agriculture et la santé pourraient entraîner une augmentation de 0.8 % de la population vivant sous le seuil de 4 USD par jour d'ici à 2030 (Banque mondiale, 2022b). Les activités liées à la pêche risquent également d'être affectées par le réchauffement climatique, qui modifie la disponibilité en micronutriments et les niveaux d'oxygène dans l'eau, impactant les moyens de subsistance d'environ 300 000 personnes en Mauritanie (ITA, 2022), tandis que les sécheresses pourraient entraîner le déplacement d'environ 2 millions d'habitants des zones rurales – également les plus pauvres – d'ici à 2050 au Maroc (Banque mondiale, 2022b, c, d).

La transition vers la neutralité carbone en Afrique du Nord pourrait contribuer à la relance économique post-COVID-19 et renforcer la résilience de la région face aux crises. En 2022, les conflits mondiaux et les épisodes de sécheresse ont exacerbé la situation économique déjà fragile de l'Afrique du Nord, mettant en péril la sécurité alimentaire de la région. Cette situation a révélé la dépendance de certains pays aux chaînes d'approvisionnements alimentaires mondiales. L'Égypte, par exemple, dépendait à plus de 80 % de l'Ukraine et de la Russie pour ses importations de blé (PNUD, 2022). Renforcer la résilience des pays de la région aux chocs climatiques et extérieurs offre néanmoins des opportunités. Au Maroc, les restrictions aux exportations d'engrais implémentées au niveau international ont stimulé les profits liés à la vente de fertilisant du groupe OCP de 83 % entre 2021 et 2022 (atteignant 3.6 milliards USD), et incité les investissements, notamment dans la production d'engrais verts (Les inspirations Éco, 2023 ; Mousjid, 2022). En outre, des investissements dans les énergies renouvelables pourraient contribuer à pallier la crise énergétique qui affecte notamment les pays européens (El-Katiri, 2023).

La plupart des pays d'Afrique du Nord ont présenté leurs CDN dans le cadre de l'Accord de Paris. Ces contributions comprennent des mesures d'adaptation destinées à réduire l'impact du changement climatique et des mesures d'atténuation pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), avec l'objectif de limiter le réchauffement mondial à un niveau inférieur à 1.5°C. À ce jour, tous les pays d'Afrique du Nord, à l'exception de la Libye, ont soumis leurs CDN. Ils évaluent leurs besoins de financement à 389 milliards USD pour leur mise en œuvre sur la période 2020-30. La réalisation de ces engagements reste majoritairement conditionnelle au soutien financier de la communauté internationale dans la plupart des pays de la région (Tableau 6.2).

Tableau 6.2. Contributions déterminées au niveau national (CDN) établies par les pays d'Afrique du Nord

Pays	Date de soumission	Besoins estimés de financement (milliards USD)	Engagement de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux changements climatiques
Algérie	2017	N/A	Réduire de 7 % ses émissions de GES avec ses propres moyens, et de 22 % avec un soutien financier et technologique international.
Égypte	2017 et 2022	246 milliards USD • Adaptation : 50 • Atténuation : 196	Réduire ses émissions de GES de 33 % dans le secteur d'électricité, de 65 % dans le secteur du pétrole et gaz, et de 7 % dans le secteur de transport.
Maroc	2016 et 2021	78.8 milliards USD • Adaptation : 40 • Atténuation : 38.8	Réduire de 18.3 % ses émissions de GES par ses propres moyens, et de 45.5 % avec un soutien financier et technologique international.
Mauritanie	2017 et 2021	46.6 milliards USD • Adaptation : 10.6 • Atténuation : 34.3 • Activités complémentaires : 1.7	Réduire ses émissions de GES de 22.3 % à horizon 2030, jusqu'à 92 % avec l'appui de la communauté internationale.
Tunisie	2017 et 2021	19.4 milliards USD • Adaptation : 4.3 • Atténuation : 14.4 • Activités complémentaires : 0.7	Réduire ses émissions de GES de 45 % à l'horizon 2030 par rapport à son niveau de 2010.

Note : La Libye n'a pas soumis de CDN.

Source : Compilation des auteurs d'après CCNUCC (n.d.), *Registre des contributions déterminées au niveau national* (base de données), <https://unfccc.int/fr/NDCREG>.

Les pays de la région ont également mis en place des stratégies nationales et sectorielles pour réaliser ces objectifs.

- **L'Algérie** a élaboré un Plan national climat (PNC) 2020-30 portant sur 155 projets, en complément d'autres plans tels que le Plan national d'actions pour l'environnement et le développement durable (PNAEDD), la Stratégie et le Plan d'action nationale pour la biodiversité (SPANB), et la Stratégie nationale de gestion intégrée des déchets (SNGID) à l'horizon 2035 (République algérienne démocratique et populaire, 2015 et 2019).
- **L'Égypte** a adopté en 2022 la Stratégie nationale sur le changement climatique à horizon 2050, qui vise notamment à : 1) améliorer la gouvernance et la gestion des projets d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ; 2) améliorer le cadre réglementaire des financements verts par la promotion de banques vertes nationales et les lignes de crédit vertes en donnant la priorité aux mesures d'adaptation ; 3) promouvoir la recherche scientifique, le transfert de technologie, la gestion des connaissances et la sensibilisation pour lutter contre le changement climatique ; et 4) faciliter la diffusion d'informations parmi les institutions gouvernementales et les citoyens (République arabe d'Égypte, 2022).
- **Le Maroc** a élaboré son Plan climat national 2020-30 (PCN) et ses déclinaisons au niveau territorial, les Plans climats régionaux (PCR). Il a élaboré un cadre stratégique constitué, entre autres, de la Charte nationale de l'environnement et du développement durable ; de la Stratégie nationale de développement durable ; et du Plan national de l'eau. En 2021, le Maroc a publié sa Stratégie de développement bas carbone à l'horizon 2050 destinée à parvenir à une vision intégrée et partagée, établissant ainsi les principales orientations de l'économie et de la société marocaines entre 2020 et 2050, et envisageant des transformations économiques et sociales profondes dans un monde neutre en carbone (Royaume du Maroc, 2021a et b).
- **La Mauritanie** a établi en 2020 son Programme national d'adaptation (PNA), qui couvre la protection et la conservation des écosystèmes ; la gestion durable des parcours ; la conservation de la biodiversité ; la pêche et l'aquaculture ; l'habitat et l'urbanisme ; l'agriculture et la sécurité alimentaire (y compris : amélioration

génétique, santé, eau, gestion du littoral, prévention des événements climatiques extrêmes, infrastructures et éducation) (République islamique de Mauritanie, 2021).

- **La Tunisie** a publié en 2022 sa Stratégie de développement neutre en carbone et résilient aux changements climatiques à l'horizon 2050, qui comprend principalement la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et la Stratégie nationale de résilience aux changements climatiques (SNRCC). La SNRCC englobe tous les secteurs et domaines d'interventions avec une attention particulière portée à l'eau, l'agriculture, les écosystèmes et les ressources naturelles, l'aménagement du littoral, la santé, le tourisme, l'aménagement du territoire et les villes, ainsi que les problématiques de genre (République tunisienne, 2021a, b et 2022).

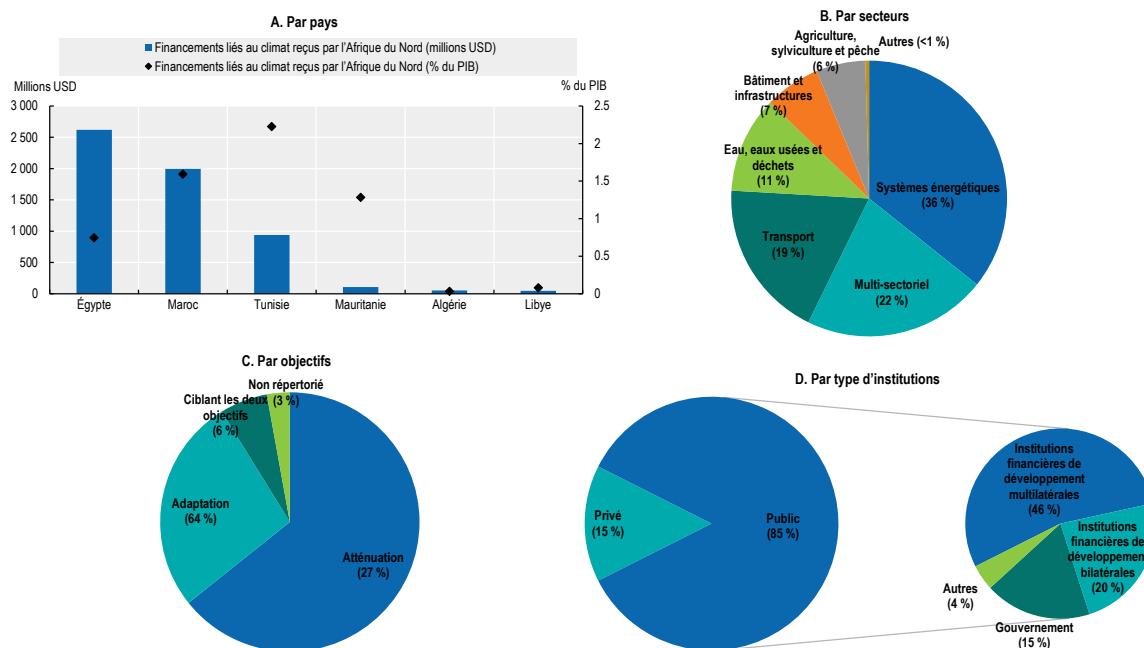
Les pays d'Afrique du Nord orientent principalement leurs stratégies d'atténuation vers le secteur des énergies renouvelables (CUA/OCDE, 2022). L'Algérie a pour objectif d'atteindre une part de 27 % d'énergies renouvelables dans la production nationale d'électricité d'ici 2030, le Maroc vise 52 %, et l'Égypte 42 % (à l'horizon 2035 pour cette dernière). Grâce à leur position géographique stratégique et à leurs environnements propices aux énergies solaires et éoliennes, les pays de l'Afrique du Nord pourraient fournir aux pays développés des solutions d'atténuation des changements climatiques. En 2021, les recettes d'exportations marocaines en électricité vers ces pays ont augmenté de près de 700 % en un an, soit environ 565 millions MAD (dirhams marocains). En considérant un indice d'occupation des terres de 1 % en faveur des énergies renouvelables, l'Afrique du Nord affiche un potentiel de production d'électricité de 2 792 gigawatts (GW) pour le solaire et 223 GW pour l'éolien, soit plus de 12 fois la capacité de production d'électricité installée en Afrique et environ 3 fois la capacité totale de l'Europe en 2021 (IRENA/BAfD, 2022). D'autres opportunités pourraient renforcer leurs offres exportables d'énergies renouvelables, notamment celles liées à l'hydrogène vert (UA/ASI/BEI, 2022). Toutefois, de telles stratégies requièrent une évaluation minutieuse, tenant compte des besoins énergétiques locaux et des dépendances technologiques qu'elles pourraient engendrer (CEO/TNI, 2022).

Les besoins en financement pour les projets d'adaptation au changement climatique sont toutefois susceptibles d'être sous-estimés. Malgré leur vulnérabilité aux conséquences du changement climatique, les pays d'Afrique du Nord estiment que 73 % des besoins de financements proviennent des projets d'atténuation et ne réservent que 27 % des financements à l'investissement dans les actions d'adaptation (Tableau 6.2). Au-delà des enjeux humains et de productivité, la prise en compte des besoins d'adaptation au changement climatique sera également cruciale pour assurer la stabilité financière de ces pays. Au Maroc, par exemple, l'exposition directe et indirecte des banques aux risques liés aux sécheresses et inondations est estimée à 35 % du total des actifs, majoritairement dans les secteurs agricoles, touristiques et immobiliers (Banque mondiale, 2022c).

Le déficit de financements climatiques entrave la réalisation des objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique en Afrique du Nord

Les pays d'Afrique du Nord font face à un déficit de financements climatiques important. Sur la période 2019-20, ils ont reçu une moyenne de 5.8 milliards USD de financements climatiques par an, soit un montant largement inférieur aux plus de 39 milliards USD annuels nécessaires d'ici à 2030 d'après leurs CDN, et équivalent à 19 % des financements mobilisés par le continent africain, et seulement 1 % des financements mondiaux (CPI, 2022). L'Égypte, le Maroc et la Tunisie ont reçu la majorité des financements de projets climatiques en Afrique du Nord. Les autres pays de la région ont reçu moins de 2 % chacun (Graphique 6.7, Panel A). Le secteur énergétique a capté 36 % du total, contre 19 % pour le transport, 11 % pour les déchets, 7 % pour le bâtiment et les infrastructures et 6 % pour l'agriculture, les forêts et la pêche (Graphique 6.7, Panel B). Les financements ont majoritairement bénéficié aux mesures d'atténuation (Graphique 6.7, Panel C).

Graphique 6.7. Financements liés au climat reçus par l'Afrique du Nord (moyenne 2019-20)



Note : La catégorie « Autres » du Panel B inclut le secteur des technologies de l'information et des communications et de l'industrie. La catégorie « Autres » du Panel D couvre les entreprises d'État, les agences de crédit à l'exportation, les fonds multilatéraux pour le climat et les institutions financières de développement nationales.

Source : Adaptation des auteurs d'après CPI (2022), *Landscape of Climate Finance in Africa* (base de données), www.climatepolicyinitiative.org/publication/landscape-of-climate-finance-in-africa/.

StatLink  <https://stat.link/l7o6dj>

Diversifier les sources de financements en faveur de la lutte contre le changement climatique reste crucial compte tenu du déficit de financement. Environ 85 % des financements climatiques reçus en 2019-20 proviennent du secteur public, notamment des institutions financières de développement bilatérales et multilatérales, ainsi que des fonds climatiques multilatéraux (Graphique 6.7, Panel D). La région bénéficie de larges programmes d'investissements, tels que l'initiative de la Grande muraille verte incluant la Mauritanie qui prévoit le reverdissement de 100 millions d'hectares au Sahel et sud du Sahara pour lutter contre la désertification. Ce projet, lancé en 2007 et bénéficiant de l'appui de nombreux bailleurs de fonds, a toutefois rencontré des difficultés d'implémentation en raison du manque de pilotage et de financement. En 2021, la communauté internationale s'est engagée à relancer le projet en investissant 12 milliards USD sur les cinq prochaines années (One Planet Summit, 2021). La réalisation des engagements de la communauté internationale, notamment ceux pris au cours des conférences des Nations Unies sur les changements climatiques ([COP] Encadré 6.1), sera cruciale pour soutenir l'action contre le changement climatique.

Encadré 6.1. Le bilan contrasté des conférences des Nations Unies sur les changements climatiques (COP) organisées en Afrique du Nord

L'Afrique du Nord a accueilli deux éditions de la COP, qui ont permis quelques progrès, sans pour autant atteindre leurs objectifs plus ambitieux :

- La COP 22 organisée au Maroc en 2016 a été marquée par la ratification officielle de l'Accord de Paris engageant notamment les pays développés à allouer 100 milliards USD par an aux pays en développement à l'horizon 2020. Toutefois, cette COP n'est pas parvenue à accorder les participants sur la répartition de ces financements entre projets d'adaptation et d'atténuation.
- La COP 27 organisée en Égypte en 2022 a réaffirmé l'engagement en faveur de l'Accord de Paris, sans pour autant parvenir à un engagement concret de réduction des combustibles fossiles de la part des principaux émetteurs mondiaux de GES. Un accord entre la Chine, les États-Unis, l'Inde et l'Union européenne couvrirait 64 % des futures émissions de CO₂ dans le monde, tandis que son élargissement à tous les membres du G20 en couvrirait 85 % (FMI, 2021). La COP 27 s'est clôturée sur un accord décisif portant sur la mise en place d'un fonds global dédié aux pertes et préjudices, destiné à compenser les dégâts irréversibles causés par le réchauffement climatique dans les pays les plus vulnérables (CCNUCC, 2022).

Les COP 22 et 27 ont permis la mise en place d'initiatives favorables à la mobilisation de flux financiers et au développement des marchés financiers verts à l'échelle du continent. À l'échelle nationale, la COP 22 a été l'occasion pour le Maroc de développer un cadre réglementaire propice à la mobilisation de financements climatiques, avec l'établissement d'une feuille de route pour allier le secteur financier marocain au développement durable. À l'échelle régionale, la COP 22 a permis la ratification de l'engagement de Marrakech pour la promotion des marchés de capitaux verts en Afrique (*Marrakech Pledge for Fostering Green Capital Markets in Africa*) par 25 pays. La COP 27 a été marquée par le lancement d'initiatives continentales, dont l'Alliance pour l'infrastructure verte en Afrique ou l'Initiative pour les marchés du carbone en Afrique, qui pourraient servir de bases pour renforcer la mobilisation d'investissements durables dans la région.

Les pays d'Afrique du Nord pourraient mobiliser davantage de financements pour l'action climatique en développant leurs marchés de la finance durable

La mobilisation de financements durables peut se faire à travers de multiples mécanismes financiers. La finance durable regroupe l'ensemble des processus, modes de gestion et réglementations financières liant les intérêts économiques, sociaux et environnementaux de la collectivité à moyen et long terme. Elle vise ainsi à réaliser les Objectifs de développement durable (ODD) à travers différents mécanismes financiers (Tableau 6.3). La finance verte désigne l'ensemble des activités et des opérations financières orientées vers les investissements intégrant un objectif explicite de préservation de l'environnement en œuvrant en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique.

Tableau 6.3. Sélection d'instruments financiers permettant la mobilisation de financements durables

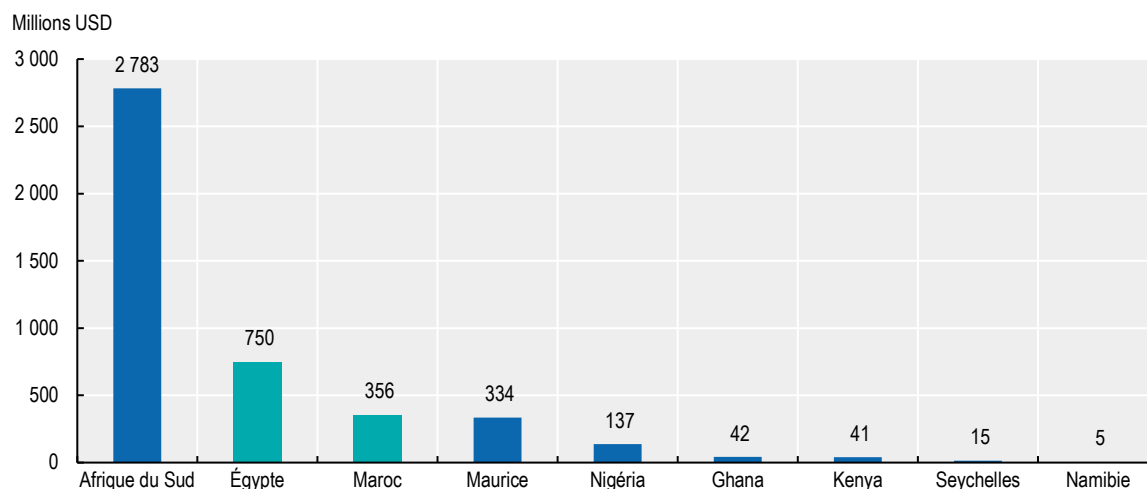
Mécanismes financiers	Définition	Exemples en Afrique du Nord
Financement mixte (<i>blended finance</i>)	Allocation stratégique de financements publics destinée à orienter les flux de capitaux privés vers la réalisation des ODD grâce à des mécanismes de réduction des risques (lignes de crédit, garanties, opérations de couverture, prêts syndiqués, produits d'assurance et actions subordonnées, etc.).	Les financements privés mobilisés par l'intervention de financement public pour le développement, alloués en faveur de l'action climatique, sont passés de 91 millions USD en moyenne sur la période 2012-16 à 447 millions USD sur 2017-21 (OCDE, 2022b).
Financement basé sur les performances ou résultats	Versements de paiements à un gouvernement, à une organisation ou à un individu conditionné à la réalisation d'objectifs prédéterminés et mesurables.	Au Maroc, le programme Emploi financement basé sur les résultats cible les populations en difficulté d'insertion sur le marché de l'emploi. Ce programme s'inscrit dans le cadre du Compact II, conclu entre le Maroc et les États-Unis, dont la mise en œuvre a été confiée à l'Agence MCA-Morocco.
Obligations durables (vertes, bleues, sociales)	Obligations liant le taux d'intérêt appliqué à la contribution aux ODD (objectifs climatiques et/ou sociaux).	L'Afrique du Nord a mobilisé 25 % du volume cumulé des obligations vertes en Afrique durant la période 2014-21.
Sukuk verts	Obligations conformes à la loi islamique permettant de rémunérer l'investisseur en fonction de la performance environnementale du projet et de rembourser progressivement le capital investi.	En 2018, le Maroc a lancé un sukuk souverain, d'une valeur de 104.2 millions USD sursouscrit 3.6 fois. En 2020, l'Égypte a vu l'émission des premiers sukuk du secteur privé à hauteur de 127 millions USD pour le développement immobilier (PNUE, 2021).

Source : Compilation des auteurs.

Focus sur l'émission d'obligations vertes en Afrique du Nord

Certains pays d'Afrique du Nord participent depuis peu au marché des obligations vertes. Depuis 2014, le marché international des obligations vertes a connu une forte croissance, passant d'un montant cumulé de 37 milliards USD à 1 745 milliards USD en 2022. Par région, l'Europe se positionne en premier émetteur avec une part d'environ 50 % du volume cumulé sur la période 2014-22, suivie de l'Asie-Pacifique et de l'Amérique du Nord avec des parts respectives de 26 % et 21 %. Bien que la part de l'Afrique reste marginale (0.3 % du total émis sur le marché international), l'Afrique du Nord se détache avec l'émission d'obligations vertes à hauteur de 1.1 milliard USD, soit 25 % du montant cumulé du continent sur la même période (Graphique 6.8).

Graphique 6.8. Émissions d'obligations vertes en Afrique, 2014-21 (millions USD)



Source : Adaptation des auteurs d'après Climate Bonds Initiative (2022), *Climate Bonds Initiative Data Platform* (base de données), www.climatebonds.net/market/data/.

StatLink <https://stat.link/xl04zh>

Les réformes initiées lors de la COP 22 ont permis au Maroc d'ouvrir la voie avec l'émission de deux obligations vertes (Encadré 6.1). La première émission a été réalisée en 2016 par l'Agence marocaine pour l'énergie durable (MASEN) auprès de parties prenantes nationales (notamment la Caisse marocaine des retraites et la Société centrale de réassurance) et de banques commerciales (Al Barid Bank et Attijariwafa Bank) pour cofinancer le projet solaire photovoltaïque Noor à hauteur de 1.15 milliard MAD. La même année, la Banque marocaine du commerce extérieur (actuelle Bank of Africa) a émis des obligations vertes pour des projets de production d'énergie renouvelable à hauteur de 500 millions MAD (50 millions USD). En 2017, la Banque centrale populaire, soutenue par la Société financière internationale et Proparco, a émis la première obligation verte du pays en devises étrangères (135 millions EUR) destinée à refinancer des investissements dans l'efficacité énergétique. Depuis 2018, cinq obligations vertes ont été émises par des entreprises publiques (Office national des chemins de fer), du secteur privé (Al Ormane, Casablanca Finance City Authority) et des acteurs municipaux (ville d'Agadir) pour financer des projets tels que l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et les transports et bâtiments durables.

En 2020, l'Égypte a émis la première obligation verte souveraine libellée en devises étrangères de la région. L'approbation du cadre juridique pour l'émission d'obligations vertes par l'autorité de régulation financière égyptienne en 2018 a permis au gouvernement de développer sa première obligation souveraine en 2020, avec l'appui de la Banque mondiale. Cette émission à hauteur de 750 millions USD vise à financer des projets dans les secteurs des transports (46 % des fonds mobilisés) et de la gestion durable de l'eau et des eaux usées (54 %) (Ministère des Finances de la République arabe d'Égypte, 2021). En 2021, la Commercial international Bank a lancé, également avec le soutien de la Société financière internationale, la première émission d'obligations vertes du secteur privé d'un montant de 100 millions USD pour développer des projets de transformation industrielle à haut rendement énergétique (SFI/HSBC, 2022). Les obligations vertes émises par des sociétés privées sont plus susceptibles de fournir un financement privé supplémentaire pour l'investissement (PNUE, 2022). En 2022, le groupe norvégien Scatec Solar, en partenariat avec Africa50, s'est d'ailleurs engagé à refinancer six centrales solaires égyptiennes à travers l'émission d'une obligation verte d'un montant de 334.5 millions USD.

La mobilisation de financements durables se heurte toutefois à des obstacles dans le reste de la région. Le manque d'informations et de données sur les opportunités d'investissement et les risques climatiques reste un frein majeur à l'investissement dans la région, en particulier pour les projets d'adaptation au changement climatique (BAfD, 2022a). La mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire clair, comme établi en Égypte et au Maroc, pourrait permettre aux autres pays de la région de tirer parti de mécanismes financiers innovants pour attirer davantage d'investissements durables. Une gestion adéquate des finances publiques et l'appui de la communauté internationale seront également indispensables pour assurer la mise en place de mécanismes de financement mixtes dans les pays les plus vulnérables, tels que la Mauritanie.

Leviers politiques pour soutenir le développement des marchés de la finance durable en Afrique du Nord

Améliorer l'identification des besoins de financement et leur allocation en fonction des priorités nationales

Une transition verte requiert une meilleure coordination institutionnelle afin d'évaluer les besoins de financement et d'établir les priorités d'allocation. De nombreux pays ont adopté une approche sectorielle dans leurs stratégies d'action face au changement

climatique, rendant difficiles l'identification des priorités et l'allocation efficace des financements. Au Maroc par exemple, le Plan national de l'eau ne tient pas compte des besoins en eau du Plan national de déploiement de l'hydrogène vert. De même, le développement de solutions de dessalement de l'eau devrait être accordé au déploiement des énergies renouvelables, en tenant compte de la demande émanant des autres secteurs (comme les transports et l'industrie) (Banque mondiale, 2022c).

Réformer la gestion des finances publiques et assurer le suivi de la mise en œuvre des stratégies nationales permettra de renforcer leur crédibilité et d'améliorer l'allocation des financements. La majorité des gouvernements de la région n'ont pas instauré d'obligations légales ou réglementaires d'intégrer la lutte contre le changement climatique dans les instruments de gestion des finances publiques. Aussi est-il difficile d'évaluer dans quelle mesure les engagements inconditionnels pris dans le cadre des CDN sont également pris en compte dans les budgets nationaux. Une taxonomie verte permettrait aux pouvoirs publics de clarifier le caractère durable des activités économiques et de limiter le risque d'écoblanchiment à travers l'attribution des labels verts. Ceci permettrait d'affecter en priorité les ressources publiques vers des interventions intégrant une dimension climatique, de façon à envoyer aux acteurs du marché un signal fort et crédible sur la volonté des autorités de faire avancer cette transition verte.

Des réformes fiscales et la création de marchés volontaires du carbone constitueraient également des sources de financement pour l'adaptation au changement climatique.

- Une fiscalité environnementale permettrait de mobiliser des revenus supplémentaires pour financer la transition verte et l'adaptation des pays de la région au changement climatique, tout en décourageant les comportements polluants. L'Égypte, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie par exemple, ont introduit des taxes environnementales ces dernières années, principalement dans le secteur de l'énergie et des transports. Toutefois, les recettes mobilisées ne dépassaient pas 1.5 % de leur PIB en 2020 et pourraient être étendues à d'autres secteurs (OCDE/ATAF/CUA, 2022).
- L'établissement d'une taxe carbone ou d'un marché de crédits carbone pourrait également être envisagé. Réformer l'utilisation des subventions aux combustibles fossiles et introduire une taxe carbone sur les combustibles fossiles équivalant à 30 EUR par tonne de CO₂ (estimation basse des dommages climatiques causés par une tonne de CO₂ émise actuellement) pourrait générer des recettes supplémentaires estimées à 4.6 % du PIB en Égypte et 1.7 % au Maroc (OCDE, 2021c). Les gouvernements d'Afrique du Nord pourraient s'appuyer sur l'Initiative pour les marchés du carbone en Afrique (ACMI) établie dans le cadre de la COP 27 pour créer un système de certification de crédits carbone crédible à l'échelle continentale (ACMI, 2022).

Une transition énergétique juste doit être séquencée stratégiquement de façon à en limiter les effets négatifs sur les économies locales. La mise en œuvre de réformes des taxes et des subventions sur l'énergie doit être conçue et séquencée avec soin afin d'éviter des effets secondaires involontaires – par exemple, les problèmes d'accessibilité financière des énergies ou les pertes d'emplois dans le secteur des combustibles fossiles. À ce titre, le Cadre et financement équitables pour la transition des pays reposant sur les industries extractives (EFFECT) propose une boîte à outils aux décideurs politiques des pays producteurs de combustibles fossiles et des pays en développement riches en ressources minérales afin de tracer des voies de transition vers une économie à faible émission de carbone, conformément à leurs priorités nationales de développement. EFFECT identifie des moyens d'atténuer les impacts de la transition sur les industries des combustibles fossiles, les travailleurs et les ménages pauvres, et de prévenir les risques de verrouillage carbone et d'actifs échoués. Cette initiative s'organise autour de trois piliers

interconnectés incluant : i) la décarbonisation des industries extractives et la gestion des incertitudes, ii) la planification de sortie durable de l'énergie fossile et iii) le changement systémique et la décarbonisation de l'ensemble de l'économie (OCDE, à paraître).

Tirer parti des institutions locales pour le changement climatique améliorera l'adéquation entre les financements reçus et les besoins nationaux. Les institutions locales sont idéalement placées pour acheminer les financements vers les projets ayant les plus grands besoins, tout en proposant des mécanismes de minimisation des risques ainsi que des services (informations sur les conditions du marché local, etc.). La Tunisie pourrait, par exemple, élargir le mandat de son Fonds pour la transition énergétique (FTE), pour le moment limité à l'octroi de subventions (BAfD, 2021). Les institutions locales peuvent bénéficier d'initiatives telles que le programme de préparation du Fonds vert pour le climat (GCF), qui fournit des subventions et une assistance technique afin de développer des stratégies et recevoir les accréditations nécessaires pour obtenir des financements internationaux. La Mauritanie, par exemple, a bénéficié de l'appui du GCF pour la formulation de son Plan national d'adaptation en 2018 (GCF, 2018).

Les partenaires régionaux et internationaux peuvent soutenir le développement de projets bancables afin d'attirer davantage d'investissements dans la région. Par exemple, le Plan solaire méditerranéen proposait un mécanisme d'assistance technique à tous les pays de la région (à l'exception de la Mauritanie) visant à soutenir la préparation de projets dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, et à mobiliser les financements d'institutions européennes (BEI, 2015). En 2023, la Banque africaine de développement (BAfD) prévoit également de lancer le Fonds africain pour la facilité de financement vert (AG3F) doté de 1.5 milliard USD, qui fournira des subventions d'assistance technique pour aider les gouvernements locaux et les institutions financières à concevoir des facilités de financement vert et à développer des portefeuilles de projets durables en adéquation avec l'Accord de Paris (BAfD, 2022b).

Faciliter la mise en place de cadres réglementaires inclusifs et favorables à la finance durable

Les banques centrales et les autorités de régulation financière peuvent coordonner l'établissement d'un cadre réglementaire pour intégrer le changement climatique au système financier national. Les expériences du Maroc et de l'Égypte peuvent constituer un exemple. La publication de feuilles de route nationales a notamment permis l'émission d'obligations vertes dans ces deux pays. Ces réformes se sont notamment appuyées sur des processus consultatifs inclusifs (PNUE, 2021). Au Maroc par exemple, la banque centrale a mobilisé l'association des banques et cinq autres régulateurs financiers nationaux pour rédiger sa Feuille de route pour l'alignement du secteur financier marocain sur le développement durable (Banque Al-Maghrib et al., 2016). Par ailleurs, en 2022, le Conseil des marchés financiers de la Tunisie s'est associé à la Société internationale de finance (SIF) de la Banque mondiale afin d'établir son Guide d'émission d'obligations vertes, socialement responsables et durables en Tunisie (CMF/SFI, 2022) garantissant ainsi un cadre d'évaluation et de financement des projets.

Les régulateurs financiers pourraient également imposer la publication de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). La bourse égyptienne est devenue la deuxième bourse au monde à adopter, dès 2010, un indice de durabilité ESG. Dès 2012, elle a été l'une des quatre bourses à mettre en place l'initiative de la Bourse durable des Nations Unies destinée à améliorer la transparence et l'engagement des entreprises cotées sur les questions ESG (PNUE, 2021). Depuis 2022, l'autorité de régulation exige par ailleurs que les entreprises cotées à la bourse égyptienne et celles opérant dans les activités financières non-bancaires fournissent des informations ESG sur une base trimestrielle

dans leurs rapports de conformité (Ashraf Atef, 2022). Au Maroc, la banque centrale a mis en place en 2021 des exigences de publication des informations ESG et climatiques, qui obligent les banques à estimer leur exposition aux risques climatiques physiques et de transition (liés à l'impact direct du changement climatique et aux implications économiques de la transition vers un modèle bas carbone) selon différents scénarios de changement climatique (PNUE, 2021).

Renforcer l'inclusion financière permettrait d'élargir l'accès aux financements durables aux populations les plus pauvres. Les populations les plus exposées aux risques climatiques, notamment en zones rurales, sont également les plus éloignées de l'accès aux financements. Selon le *Global Findex*, environ 70 % des populations les plus pauvres d'Afrique du Nord ne disposaient pas de compte bancaire en 2021 (Banque mondiale, 2021). Adapter les politiques d'inclusion financière à ces populations sera donc crucial pour assurer l'efficacité des stratégies d'adaptation au changement climatique. Au Maroc par exemple, la Stratégie nationale d'inclusion financière vise notamment à améliorer l'accès au financement, en particulier des jeunes, des femmes, et au sein de la population rurale, tout en favorisant les solutions de financement vertes. Elle vise également le développement de mécanismes de financement alternatifs tels que le paiement mobile, la microfinance et l'assurance inclusive (PNUE, 2021). De plus, les solutions de microfinance digitale des start-ups locales pourraient contribuer à réduire l'exclusion financière de ces populations. Les bacs à sable réglementaires (ou cadres réglementaires d'expérimentation) permettent de tester de nouvelles solutions digitales pour faciliter l'accès aux financements, comme cela a été fait en Tunisie par exemple (CUA/OCDE, 2021).

Soutenir le développement du marché de la finance durable par la coopération régionale

La coopération régionale peut soutenir le renforcement des capacités des régulateurs et des prestataires de services financiers. En 2021, l'Égypte a lancé le Centre régional pour la finance durable (RCSF) destiné à renforcer les capacités et sensibiliser les institutions financières de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord à la finance durable. Cela passe notamment par la fourniture d'assistance technique sur des sujets liés à l'intégration des normes ESG, l'application des recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat du G20 (TFCD), et la prise en compte des risques climatiques. Le RCSF encourage également à réorienter les flux de capitaux privés vers le financement des ODD (Ashraf Atef, 2022). Au niveau international, le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Mauritanie participent au Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS), une plateforme permettant le partage des bonnes pratiques de gestion des risques climatiques et la mise en œuvre d'un cadre réglementaire favorable à la finance verte.

L'intégration des marchés financiers pourrait également permettre le développement de la finance durable dans d'autres pays de la région. L'intégration des marchés financiers dans le cadre plus large de l'intégration continentale (Jedlane et Saidane, 2012) permettrait de compenser le faible développement des systèmes financiers dans certains pays de la région. Par exemple, l'interconnexion des bourses nationales permettrait de diversifier les instruments financiers disponibles, tout en réduisant les coûts des investissements transfrontaliers. En 2022, les bourses de l'Égypte et du Maroc ont notamment rejoint le projet d'interconnexion des bourses africaines lancé par l'Association des bourses de valeurs africaines et la BAfD, visant à faciliter les échanges transfrontaliers entre les bourses africaines et certaines sociétés de courtage (BAfD, 2022c).

Références

- ACMI (2022), *Africa Carbon Markets Initiative (ACMI): Roadmap Report*, Sustainable Energy for All (SEforALL), Africa Carbon Markets Initiative, www.seforall.org/publications/africa-carbon-markets-initiative-roadmap-reports.
- AIE (2022), « Greenhouse Gas Emissions from Energy Data Explorer », *Data and Statistics* (base de données), Agence Internationale de l'énergie, Paris, www.iea.org/data-and-statistics/data-tools/greenhouse-gas-emissions-from-energy-data-explorer (consulté en octobre 2022).
- Ashraf Atef, N. (2022), « Scaling up sustainable finance and investment in the Middle East and North Africa », in *Scaling Up Sustainable Finance and Investment in the Global South*, Centre for Economic Policy Research (CEPR) Press, Londres, <https://cepr.org/system/files/publication-files/175477-scaling-up-sustainable-finance-and-investment-in-the-global-south.pdf>.
- BAfD (2022a), *Perspectives économiques en Afrique du Nord 2022*, Banque africaine de développement, Abidjan, www.afdb.org/fr/documents/perspectives-economiques-en-afrique-du-nord-2022.
- BAfD (2022b), « La Banque africaine de développement lance un modèle de déploiement des financements verts à travers le continent », Banque africaine de développement, Abidjan, www.afdb.org/fr/news-and-events/la-banque-africaine-de-developpement-lance-un-modele-de-deploiement-des-financements-verts-travers-le-continent-56904.
- BAfD (2022c), « La Banque africaine de développement et l'Association des bourses de valeurs africaines lancent l'e-plateforme AELP, qui relie sept marchés de capitaux africains, d'une capitalisation boursière de 1 500 milliards de dollars », Banque africaine de développement, Abidjan, www.afdb.org/fr/news-and-events/press-releases/la-banque-africaine-de-developpement-et-l-association-des-bourses-de-valeurs-africaines-lancent-le-plateforme-aelp-qui-relie-sept-marches-de-capitaux-africains-dune-capitalisation-boursiere-de-1-500-milliards-de-dollars-57246.
- BAfD (2021), *Potential for Green Banks & National Climate Change Funds in Africa – Scoping Report*, Banque africaine de développement, Abidjan, www.afdb.org/en/documents/potential-green-banks-national-climate-change-funds-africa-scoping-report.
- Banque Al-Maghrib et al. (2016), *Feuille de route pour l'alignement du secteur financier marocain sur le développement durable – Feuille de route du secteur financier marocain pour l'émergence de la finance durable en Afrique*, Bank Al-Maghrib, Rabat, www.acaps.ma/sites/default/files/feuille-de-route-globale.pdf.
- Banque mondiale (2022a), *Indicateurs du développement mondial* (base de données), Banque mondiale, Washington, DC, <https://data.worldbank.org/products/wdi> (consulté en janvier 2023).
- Banque mondiale (2022b), *Egypt Country Climate and Development Report*, CCDR Series, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/38245>.
- Banque mondiale (2022c), *Rapport Climat et Développement au Maroc*, CCDR Series, Banque mondiale, Washington, DC, https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/38240/Morocco_CCDR_FR_version.pdf.
- Banque mondiale (2022d), *Région du G5 Sahel : Rapport National sur le Climat et le Développement*, CCDR Series, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/37620>.
- Banque mondiale (2021), *The Global Findex Database 2021: Financial Inclusion, Digital Payments, and Resilience in the Age of COVID-19*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://www.worldbank.org/en/publication/globalfindex>.
- Banque mondiale-KNOMAD (2022), *Remittances* (base de données), Global Knowledge Partnership on Migration and Development et Banque mondiale, Washington, DC, www.knomad.org/data/remittances (consulté le 19 décembre 2022).
- BEI (2015), *Initiative de préparation des projets du Plan solaire méditerranéen (IPP-PSM)*, Banque européenne d'investissement, Luxembourg, www.eib.org/attachments/country/femip_msp_ppi_fr.pdf.
- Bureau van Dijk (2022), *Orbis* (base de données), www.bvdinfo.com/en-gb/our-products/data/international/orbis (consulté en octobre 2022).
- CCNUCC (2022), « La COP 27 parvient à un accord décisif sur un nouveau fonds "pertes et préjudices" pour les pays vulnérables », Communiqué de presse, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, <https://unfccc.int/fr/news/la-cop-27-parvient-a-un-accord-decisif-sur-un-nouveau-fonds-pertes-et-prejudices-pour-les-pays>.
- CCNUCC (n.d.), *Registre des contributions déterminées au niveau national* (base de données), Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, <https://unfccc.int/fr/NDCREG>.
- CEO/TNI (2022), *L'hydrogène d'Afrique du Nord : La réalité des plans d'importation d'hydrogène vert de l'UE*, Corporate European Observatory et Transnational Institute, www.tni.org/files/2022-10/FR_Green_Hydrogen.pdf.

- Climate Bonds Initiative (2022), *Climate Bonds Interactive Data Platform* (base de données), www.climatebonds.net/market/data/ (consulté en janvier 2023).
- CMF/SFI (2022), « Guide d'émission d'obligations vertes, socialement responsables et durables en Tunisie », Conseil du Marché Financier et Société financière internationale, Tunis et Washington, DC, www.cmf.tn/?q=publication-par-le-cmf-du-guide-d-emission-d-obligations-vertes-socialement-responsables-et-durables.
- Cornier, A. et al. (2018), *Indicateur de vulnérabilité physique au changement climatique* (base de données), Fondation pour les études et recherches sur le développement international (Ferdi), <https://ferdi-indicators.shinyapps.io/PVCCI/> (consulté en février 2023).
- Cos, J. et al. (2022), « The Mediterranean climate change hotspot in the CMIP5 and CMIP6 projections », *Earth System Dynamics*, vol. 13, n° 1, European Geosciences Union, Munich, pp. 321-340, <https://doi.org/10.5194/esd-13-321-2022>.
- CPI (2022), *Landscape of Climate Finance in Africa* (base de données), Climate Policy Initiative, www.climatepolicyinitiative.org/publication/landscape-of-climate-finance-in-africa/ (consulté le 7 février 2023).
- CUA/OCDE (2022), *Dynamiques du développement en Afrique 2022 : Des chaînes de valeur régionales pour une reprise durable*, CUA, Addis-Abeba/Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/f92ecd72-fr>.
- CUA/OCDE (2021), *Dynamiques du développement en Afrique 2021 : Transformation digitale et qualité de l'emploi*, CUA, Addis-Abeba/Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/cd08eac8-fr>.
- El-Katiri, L. (2023), « Sunny side up : Maximising the European Green Deal's potential for North Africa and Europe », site du Conseil européen pour les relations internationales (ECFR), Paris, <https://ecfr.eu/publication/sunny-side-up-maximising-the-european-green-deals-potential-for-north-africa-and-europe/>.
- fDi Intelligence (2022), *fDi Markets* (base de données), www.fdiintelligence.com/fdi-markets (consulté le 7 février 2023).
- FMI (2022a), *Perspectives de l'économie mondiale, édition d'octobre 2022*, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2022/October (consulté le 7 février 2023).
- FMI (2022b), *Balance of Payments and International Investment Position Statistics (BOP/IIP)* (base de données), Fonds monétaire international, Washington, DC, <https://data.imf.org/?sk=7A51304B-6426-40C0-83DD-CA473CA1FD52> (consulté le 7 février 2023).
- FMI (2022c), *Investment and Capital Stock Dataset (ICSD)* (base de données), Fonds monétaire international, Washington, DC, <https://data.imf.org/?sk=1CE8A55F-CFA7-4BC0-BCE2-256EE65AC0E4> (consulté le 7 février 2023).
- FMI (2021), *Finance & Development*, vol. 58, n°3, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/fr/Publications/fandd/issues/2021/09.
- GCF (2018), *Readiness grant agreement – with the Islamic Republic of Mauritania*, Green Climate Fund (GCF), www.greenclimate.fund/document/readiness-grant-agreement-mauritania-mrt-rs-001.
- IRENA/BAFD (2022), *Renewable Energy Market Analysis : Africa and Its Regions*, Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) et Banque africaine de développement, Abou Dabi et Abidjan, www.irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Publication/2022/Jan/IRENA_Market_Africa_2022.pdf.
- ITA (2022), « Fisheries », *Mauritania Country Commercial Guide*, Agence pour le commerce international (ITA), Washington, DC, www.trade.gov/country-commercial-guides/mauritania-fisheries.
- Jedlane N. et D. Saidane (2012), « Intégration financière et gouvernance régionale en Afrique du Nord », Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique (CEA-AN), Casablanca, <http://dx.doi.org/10.13140/RG.2.2.32661.73440>.
- Les inspirations Éco (2023), « Sustainability : la stratégie gagnante d'OCP », *Les Inspirations Éco*, Horizon Press S.A., Casablanca, <https://leseco.ma/maroc/sustainability-la-strategie-gagnante-docp.html>.
- Ministère des Finances de la République arabe d'Égypte (2021), *Egypt Sovereign Green Bond Allocation & Impact Report*, <https://assets.mof.gov.eg/files/a3362b50-574c-11ec-9145-6f33c8bd6a26.pdf>.
- Moody's (2023a), « Moody's downgrades Tunisia's ratings to Caa2 with a negative outlook, concluding its review », Moody's Investors Service, New York, <https://ratings.moodys.com/ratings-news/398103>.
- Moody's (2023b), « Moody's downgrades Egypt's ratings to B3, changes outlook to stable », Moody's Investors Service, New York, <https://ratings.moodys.com/ratings-news/398535https://www.moodys.com/research/Moodys-downgrades-Egypt-s-ratings-to-B3-changes-outlook-to-stable-PR-473012>.

- Mousjid, B. (2022), « Engrais : Covid-19, guerre en Ukraine... une "aubaine" pour OCP », *Jeune Afrique*, Paris, www.jeuneafrique.com/1348134/economie/engraisaf-covid-19-guerre-en-ukraine-une-aubaine-pour-ocp/
- OCDE (2022a), Comité d'aide au développement de l'OCDE (base de données), <https://stats-1.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=TABLE2A>
- OCDE (2022b), « Mobilisation », OECD.stat (base de données), Éditions OCDE, Paris, https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=DV_DCD_MOBILISATION (consulté le 7 février 2023).
- OCDE (2021a), *Perspectives des politiques d'investissement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/efcc255a-fr>.
- OCDE (2021b), *Philanthropie privée pour le développement : Tableau de bord des données pour l'action*, Éditions OCDE, Paris, <https://oecd-main.shinyapps.io/philanthropy4development/> (consulté en février 2023).
- OCDE (2021c), *Taxer la consommation d'énergie au service du développement durable : Opportunités de réforme de la fiscalité et des subventions énergétiques dans certaines économies émergentes et en développement*, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/fiscalite/politiques-fiscales/taxer-la-consommation-energie-au-service-du-developpement-durable.htm.
- OCDE (à paraître), *Un cadre et un financement équitables pour la transition des pays reposant sur les industries extractives (EFFECT)*, Les outils de l'OCDE pour le développement, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/2747c199-fr>.
- OCDE/ATAF/CUA (2022), *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2022*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/ea66fbde-en-fr>.
- OCP (n.d), « Partenariats nationaux », Groupe OCP Africa, Casablanca, Maroc, <https://www.ocpafrika.com/fr/partenariats-nationaux>
- One Planet Summit (2021), « Accélérateur de la Grande muraille verte », www.oneplanetsummit.fr/les-coalitions-82/accelerateur-de-la-grande-muraille-verte-193.
- PNUD (2022), *The impact of the war in Ukraine on sustainable development in Africa*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York, www.undp.org/africa/publications/impact-war-ukraine-sustainable-development-africa.
- PNUE (2022), *Nouvelle démarche pour développer la finance privée en faveur du Climat et des ODD en Égypte & au Maroc*, Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement, www.unepfi.org/wordpress/wp-content/uploads/2022/03/Unlocking-Private-Finance-for-Climat-FR.pdf.
- PNUE (2021), *Promoting Sustainable Finance and Climate Finance in the Arab Region*, Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement, www.unepfi.org/themes/climate-change/promoting-sustainable-finance-and-climate-finance-in-the-arab-region-2/.
- République algérienne démocratique et populaire (2019), *Plan National Climat*, Comité National Climat (CNC), www.me.gov.dz/telechargement/plan-national-climat/.
- République algérienne démocratique et populaire (2015), *Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) – Algérie*, NDC Registry, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), <https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/AlgerieNDC2015.pdf>.
- République arabe d'Égypte (2022), *Egypt's First Updated Nationally Determined Contributions*, NDC Registry, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), <https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-07/EgyptUpdatedNDC.pdf>.
- République islamique de Mauritanie (2021), *Contribution déterminée au niveau national (CDN) actualisée – Mauritanie*, NDC Registry, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), <https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDN-Mauritania.pdf>.
- République tunisienne (2022), *Stratégie de Développement Neutre en Carbone et Résilient aux Changements Climatiques à l'horizon 2050*, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), <https://unfccc.int/sites/default/files/reSource/StratTunisie.pdf>.
- République tunisienne (2021a), *Contribution Déterminée au niveau National (CDN) actualisée – Tunisie*, NDC Registry, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), <https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/Tunisia%20Update%20NDC-french.pdf>.
- République tunisienne (2021b), *Update of the Nationally Determined Contribution of Tunisia : Executive Summary*, NDC Registry, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), <https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-08/CDN.pdf>.
- Royaume du Maroc (2021a), *Contribution déterminée au niveau national (CDN) actualisée – Maroc*, NDC Registry, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/Moroccan_updated_NDC_Fr.pdf.
- Royaume du Maroc (2021b), *Stratégie Bas Carbone à Long Terme Maroc 2050*, Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable, https://unfccc.int/sites/default/files/reSource/MAR_LTS_Dec2021.pdf.

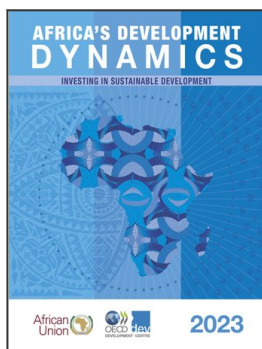
Royaume du Maroc (2020), *Plan Climat National à Horizon 2030*, Secrétariat d'État auprès du ministre de l'Énergie, des Mines et du Développement durable, Casablanca, www.environnement.gov.ma/images/Climat/PCN1-min.pdf.

SFI/HSBC (2022), *Emerging Market Real Economy Sustainable Bonds – current and potential issuance*, Société financière internationale, Groupe Banque mondiale, Washington, DC, <https://www.environmental-finance.com/assets/files/IFC/emerging-market-real-economy-sustainable-bonds.pdf>.

UA/ASI/BEI (2022), *Africa's extraordinary green hydrogen potential*, Union Africaine, Addis-Abeba, Alliance solaire internationale, Banque européenne d'investissement, Luxembourg, www.eib.org/attachments/press/africa-green-hydrogen-flyer.pdf.

Université de Notre Dame, (2020) « ND-GAIN Matrix », Notre Dame-Global Adaptation Initiative Country Index (base de données), <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/matrix/> (consulté le 7 février 2023).





Extrait de :
Africa's Development Dynamics 2023
Investing in Sustainable Development

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/3269532b-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Commission de l'Union africaine/OCDE (2023), « Investir dans l'action climatique pour le développement durable en Afrique du Nord », dans *Africa's Development Dynamics 2023 : Investing in Sustainable Development*, Commission de l'Union africaine, Addis Ababa/Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/43f1cbdc-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.